



Département de la Haute Corse
Commune de Piedicorte-di-Gaggio

PROCES VERBAL

Nombre de membres en exercice : 6

Séance du jeudi 22 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 18 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de Jean Marie ANTONETTI

Présents : 4

Sont présents : Jean Marie ANTONETTI, Paul José LEONETTI, Jean Pierre ROUBY, Roland VINCENTI

Votants : 6

Représentés : Don Pierre ALESSANDRI, Joseph ANTONETTI

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Jean Pierre ROUBY

Le quorum étant atteint, la séance débute à 9h30.

Ordre du jour

- 1) Approbation du PV du conseil municipal du 13 août 2022
 - 2) Nettoyage des réservoirs (Nouvelle délibération)
 - 3) Départ de l'Aide Maternelle de l'école – Examen des candidatures et nouvelle nomination
 - 4) Compte-rendu de la réunion du 15/09/2022 (avec BET Pozzo di Borgo – Eclairage Public – Réhabilitation réseau d'eau)
 - 5) Questions diverses
 - Production et consommation d'eau potable
 - Travaux (croix)
 - Point sur la trésorerie
 - Entretien de l'orgue de l'église
-

1) Approbation du PV du conseil municipal du 13 août 2022

Le quorum étant atteint la séance du conseil débute à 9h30.

2) Nettoyage des réservoirs (Nouvelle délibération)

Délibération : Demande d'aide à l'OEC pour le nettoyage des réservoirs - DE 2022 034

Le Maire rappelle au conseil municipal :

Les réservoirs de la station de pompage du Muglierinu et de stockage de Carcicaoli doivent être régulièrement nettoyés et désinfectés par une entreprise spécialisée.

Un devis d'un montant de 1 623,00 HT (soit 1 657,00 € TTC avec 2,10% de TVA) a été présenté à la mairie par l'entreprise « *Corse Eau Potable* », sis à Route supérieur de Cardo, Résidence Ste Marie, 20200 BASTIA.

L'Office de l'Environnement de la Corse peut accorder une aide pour cette opération de nettoyage et d'assainissement des réservoirs.

L'aide financière de 70%, pour les communes dont la population est inférieure à 100 habitants, ne porte plus sur le montant T.T.C de l'opération mais sur un montant plafonné pour chaque réservoir selon son volume et ses conditions d'accès.

En ce qui concerne le volume du réservoir :

- si la capacité est > 150 m³ le coût maximum éligible est de 800 € TTC,
- si la capacité est ≤ 150 m³ le coût maximum éligible est de 600 € TTC.

A cela peut également s'ajouter un forfait de 80 € T.T.C en l'absence de voie carrossable pour l'accessibilité au réservoir.

Pour notre commune le calcul du montant éligible est donc le suivant :

$$(2 \times 600) + (80) = 1\,280 \text{ euros}$$

Ainsi le montant éligible est de 1 280 euros

Le Maire propose de solliciter une aide auprès l'Office de l'Environnement de la Corse pour la réalisation de cette opération.

A partir du devis ci-dessus, il est proposé le plan de financement suivant :

Coût total de l'opération	1 657,00 TTC
Aide OEC	896,00 TTC (=70% du montant éligible pour les 2 réservoirs)
Part d'autofinancement de la commune	761,00 TTC

Le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

APPROUVE

- **La réalisation de cette opération de nettoyage et d'assainissement des réservoirs**
- **Le devis présenté par Corse Eau Potable**
- **Le plan de financement proposé ci-dessus**
- **La demande d'aide auprès de l'Office de l'Environnement de la Corse pour un montant de : 896,00 € (soit 70% du montant éligible de 1 280,00 €)**

AUTORISE

le maire de réaliser les démarches et signer les documents relatifs à cette opération.

3) Départ de l'Aide Maternelle de l'école – Examen des candidatures et nouvelle nomination

Le Maire informe le conseil municipal du départ définitif de l'Aide Maternelle (ATSEM) de l'école le 30 septembre 2022. Une nouvelle ATSEM doit donc être nommée à compter du 1^{er} octobre 2022.

Le conseil prend ensuite connaissance des différentes pièces afférentes aux deux candidatures (Madame CAGNIAC Cindy et Madame LEONETTI Anne) pour cet emploi (lettres de motivation, CV, diplômes).

Après examen des candidatures par chacun des membres du conseil et avis de ce dernier, le Maire ayant reçu en entretien les deux candidates, il a été décidé de nommer sur cet emploi d'ATSEM Madame CAGNIAC Cindy à compter du 01/10/2022. L'ensemble des documents nécessaires pour l'établissement et la signature du contrat sera envoyé au centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale.

4) Compte-rendu de la réunion du 15/09/2022 (avec BET Pozzo di Borgo – Eclairage Public – Réhabilitation réseau d'eau)

Une réunion en présence du *BET Pozzo di Borgo* et de l'Aide au Maître d'Ouvrage *Eureka Energies* s'est tenu le 15 septembre afin de faire le point sur l'avancée des projets d'éclairage et de réseau d'eau.

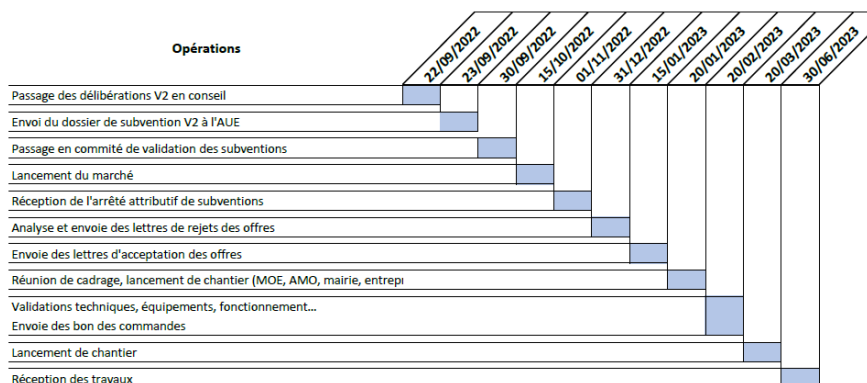
4.1 Rénovation de l'Eclairage Public

Un nouveau rapport sur les zones d'ombre est remis avec validation de 3 nouvelles zones d'ombre à éclairer. Après concertation, il a été validé de monter le marché sous la forme d'un **accord-cadre à bons de commande** :

➤ Lot unique : Fourniture et Travaux (*Fourniture du matériel et travaux de dépose de l'ancien matériel et pose des nouveaux équipements*).

Les projecteurs et les mâts du boulodrome ne seront pas changés et ne seront donc pas chiffrés. Pour les éclairages dits de « festivité » (ex. Noël), il sera nécessaire de prévoir des boîtiers de branchement sécurisés et des systèmes d'attache.

Le calendrier prévisionnel suivant est proposé :



En outre, compte tenu de la conjoncture économique actuelle et de l'augmentation inévitable des prix des matières et des matériels, l'investissement total des travaux s'élève à 131 250 € (au lieu de 92 850 €), mais la part de la commune resterait sensiblement la même avec une nouvelle demande de subvention prenant en compte ces données actualisées (voir délibération ci-dessous) et les décisions à prendre sur le remplacement de matériels en état « moyen ».

Délibération : Eclairage Public - Demande de subvention travaux - DE 2022 035

Cette délibération annule et remplace la délibération « DE_2022_007 Eclairage Public - Demande de subvention travaux » du 06 mars 2022.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint rappellent au Conseil Municipal les démarches entreprises en vue de la rénovation du parc d'éclairage public de la commune.

Les chiffrages initialement présentés portaient sur des valeurs ne prenant pas assez en considération les hausses successives qu'ont subi les coûts depuis le lancement de ce projet de rénovation de l'éclairage public.

Ces augmentations proviennent de la dérégulation des cours des énergies et des transports ainsi que des matières premières impactant directement les fabricants et les fournisseurs. Elles sont des conséquences découlant conjointement de la pandémie et des conflits.

En vue de poursuivre les objectifs d'économies énergétiques et financières ainsi que d'amélioration des installations d'éclairage public, le projet de rénovation de l'éclairage public suivra un plan de financement actualisé, détaillé ci-dessous :

Equipements	Nombre	Investissement global € HT	Financement	Fond Propre € HT
			Subventions € HT	
			CPER-FEDER-Agir+	
Luminaire	97	72 750,00	74 540,00	39 910,00
Supports	106	41 700,00		
Coffrets électriques	7	16 800,00	700,00	16 100,00
TOTAL		131 250,00	75 240,00	56 010,00

Le conseil municipal, par son vote :

VOTANTS : 6

POUR : 6

CONTRE : 0

APPROUVE

le projet de rénovation de l'éclairage public suivant le plan de financement détaillé ci-dessus.

AUTORISE

le Maire à réaliser les démarches et signer les documents relatifs à cette opération.

4.2 Réhabilitation du réseau d'eau

Suite à une réponse négative au courrier de négociation du groupement d'entreprises SARL SNT PETRONI ayant répondu à l'appel d'offre et afin de poursuivre l'analyse des offres, il est demandé à ces dernières de régulariser le DE (erreur dans le calcul du montant du devis estimatif) et de compléter l'acte d'engagement (durée et délais d'exécution).

Une réunion avec ce groupement d'entreprise et un calendrier prévisionnel des travaux seront fixés dès réponse après le 28 septembre 2022 via la plateforme de dématérialisation des offres (<https://www.achatpublic.com>).

5) Questions diverses

- **Production et consommation d'eau potable**

La consommation d'eau potable sur la commune est à ce jour toujours trop importante par rapport à la population et la production.

A la fin du mois d'août elle restait élevée mais toujours supportable entre 50/60 m3/jour.

Malheureusement à partir du 1er septembre elle est devenue déraisonnable jusqu'au 6 septembre : entre 70 et 82 m3/jour, alors que la population avoisine les 100 personnes. Cette consommation élevée réduit considérablement nos réserves et nous oblige à rétablir des coupures diurnes.

A partir du 15/09 la consommation devient irrégulière, passant de 39 à 57 m3/jour alors que la production diminue toujours plus à cause du manque de précipitations (autour de 47 à 55 m3/jour).

A l'évidence, il n'y a pas de fuites majeures, seule la négligence et l'incivisme justifient ces variations de 15 m3/jour.

- **Travaux (croix)**

Les travaux d'électrification pour les éclairages de la croix ont débuté.

La réponse à la demande de subvention (arrêté attributif) devrait nous parvenir très prochainement, le dossier de demande ayant été réputé « complet ».

- **Point sur la trésorerie**

a) Etat de la trésorerie au 21/09/2022

644 716,08 €

b) Mandats et titres émis au 21/09/2022

	Nombre	Somme totale
MANDATS (Dépenses)	258	227 156,38 €
TITRES (Recettes)	51	539 401,20 €

c) Balance générale au 21/09/2022

COMMUNE DE PIEDICORTE DI GAGGIO Exercice : 2022

BALANCE GENERALE

Fonctionnement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Decisions Modificatives	Réalisations	Différence
Dépenses	254 817,72	0,00	-36 853,72	120 398,22	97 565,78
Recettes	217 984,00	0,00	0,00	270 766,36	-52 802,36
Dépenses 002	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 002	36 853,72	0,00	-36 853,72	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	150 368,14	0,00

Investissement	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	Decisions Modificatives	Réalisations	Différence
Dépenses	901 331,34	0,00	-99 000,00	106 758,16	695 573,18
Recettes	568 292,12	0,00	-99 000,00	83 385,88	385 908,44
Dépenses 001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes 001	333 039,22	0,00	0,00	0,00	333 039,22
Total	0,00	0,00	0,00	-23 372,48	0,00
Total Général	0,00	0,00	0,00	126 995,66	0,00

d) Dépenses et recettes à venir

- **Dépenses à venir :**
 - Remboursement prêt relais CE : 90 000 €
 - Remboursement prêt relais CADEC : 183 226,76 €
 - Elagage : 8 200,00 €
 - Travaux croix : 21 000,00 €
 - Encombrants : non communiqué
 - Maître d'œuvre travaux église phase 3 : 33 925,93 €
- **Recettes à venir :**
 - Néant

● **Entretien de l'orgue de l'église**

Une visite d'expertise de l'orgue de l'église paroissiale a été réalisée le 20 septembre par le Facteur d'orgues Jean-Louis LORIAUT. Il ressort globalement de cette visite que l'orgue est en bon état général. L'intérieur de l'orgue offre le spectacle d'une très bonne conservation de tous ses éléments, aussi bien dans le soubassement qu'à l'étage supérieur de la tuyauterie. Tout est à sa place, en bon ordre de fonctionnement.

Quelques attaques de vers à bois sont à constater, sur des parties tendres de quelques pièces de bois mais rien de dangereux, à surveiller régulièrement.

L'enfoncement du clavier est de bonne valeur et égal et ne nécessite pas actuellement de réglage particulier. Une pièce en cuir de la transmission de la mécanique du pédalier a été remplacée par une neuve.

Les cornements (sons intempestifs et minuscules de tuyaux) ne sont à peu près audibles que depuis le poste de l'organiste et n'empêchent nullement le bon déroulement d'un concert.

La Mécanique des jeux est en bon ordre de fonctionnement.

Il n'y a pas de fuites constatées du vent et tous les tuyaux parlent convenablement.

L'accord général a été sondé et son état actuel est acceptable.

Lors des futurs travaux à l'intérieur de la nef (phase 4 de la restauration de l'église), il sera tout à fait possible de protéger efficacement l'intérieur de l'orgue en l'enveloppant d'une bâche hermétiquement close.

Un entretien de l'instrument effectué par une personne compétente, avertie dans la connaissance particulière de ce type d'instrument, est à maintenir de façon régulière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 16 heures (interruption de 11h à 14h).